



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET DU BUDGET PRIMITIF 2025

I - CONTEXTE :

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à l'article L.2313 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2025 a été voté le 18 février 2025 par le Conseil Municipal.

II – LE BUDGET PRINCIPAL 2025

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Le montant de la section de fonctionnement du budget principal, après affectation du résultat est de **3 969 968.15 €**.

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
		BP 2024	CA 2024	Budget 2025
011	Charges à caractère général	989 950,00 €	874 429,82 €	1 019 350,00 €
012	Charges de personnel	1 259 000,00 €	1 241 918,97 €	1 275 000,00 €
014	Atténuations de produits	216 800,00 €	212 808,59 €	216 800,00 €
65	Autres charges gestion courante	399 900,00 €	383 641,52 €	387 200,00 €
66	Charges financières	37 340,00 €	37 338,83 €	30 375,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	500,00 €
68	Dotations aux amortissements	0.00 €	0,00 €	0.00 €
023	Virement à la section Investissement	1 133 797,03 €		940 743,15 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 500,00 €	95 464,47 €	100 000,00 €
TOTAL des DEPENSES		4 132 787,03 €	2 845 602,20 €	3 969 968,15 €

Les principaux postes de dépenses pour le chapitre des charges à caractère générale sont les suivants :

- Fluides/Energie : les dépenses en électricité se sont stabilisées
- Maintenance
- Entretien de la voirie, des terrains et des bâtiments publics
- Contrats de prestations de services (exemple : restauration scolaire).

Chapitre 012 : En 2025, il s'agira de poursuivre la maîtrise des effectifs des services communaux engagée depuis quelques années. Un renfort de l'équipe du service technique va tout de même s'avérer nécessaire à partir d'avril jusqu'en septembre pour l'entretien des espaces verts communaux. Des agents ont également été recrutés pour mener à bien les missions de recensement de la population cette année.

Les principaux postes de dépenses pour le chapitre des charges de gestion courante sont les suivants :

- Contributions et participations (SIDEJ, SDIS...)
- Contrat d'association
- Subventions aux associations.

Les charges financières sont celles liées aux emprunts contractés ou repris antérieurement par la collectivité. Elles sont en diminution.

L'état de la dette fait ressortir un capital restant dû de 1 880 132.03 € au 1^{er} janvier 2025.

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 940 743.15 € permet :

- La couverture du remboursement du capital des emprunts à hauteur : 284 400.00 €
- Le financement des différents investissements.

Recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT				
		BP 2024	CA 2024	Budget 2025
013	<i>Atténuations de charges</i>	12 000,00 €	84 528,24 €	40 000,00 €
70	<i>Produits des services, du domaine...</i>	204 500,00 €	151 761,58 €	233 300,00 €
73	<i>Impôts et taxes sauf le 731</i>	125 000,00 €	119 186,26 €	111 000,00 €
731	<i>Fiscalité locale</i>	2 210 000,00 €	2 281 780,77 €	2 306 000,00 €
74	<i>Dotations, subventions, participations</i>	766 050,00 €	814 753,60 €	797 593,00 €
75	<i>Autres produits de gestion courante</i>	25 000,00 €	25 402,29 €	25 000,00 €
76	<i>Produits financiers</i>	5,00 €	5,56 €	5,00 €
77	<i>Produits exceptionnels</i>	1 000,00 €	1 286,16 €	1 000,00 €
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	/	0.00 €	/
	<i>SOUS-TOTAL</i>	3 343 555.00 €	3 478 704.46 €	3 513 898.00 €
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	789 232,03 €	789 232.03 €	456 070,15 €
TOTAL des RECETTES		4 132 787,03 €	4 267 936,49€	3 969 968,15 €

Niveau des taux d'imposition

Les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) précise que le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Rappel des taux votés en 2024 :

- Taux Foncier bâti : 14.95 % + 16.52 % (taux départemental) soit 31.47 %
- Taux Foncier non bâti : 44.73 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 24.44 %

Par délibération n°26/09/23 – 05 en date du 26 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de majorer de 30 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés, conformément aux dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts.

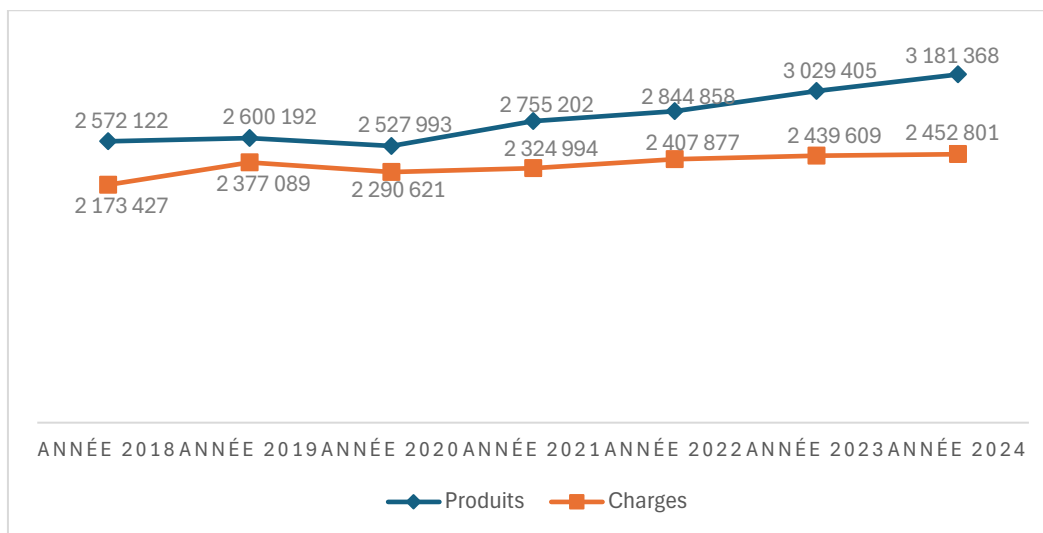
Le Conseil Municipal a décidé de reconduire les taux 2024 en 2025 (**maintien des mêmes taux depuis 2017**) :

Commune	Taux FB	Taux FNB	Taux THRS
Angles	31,47%	44,73%	24.44 %

La DGF constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle se divise en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées

Dotations Etat	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	564 190	580 969	587 655	622 907	633 338	650 568	665 364	672 166

Cycle de Fonctionnement



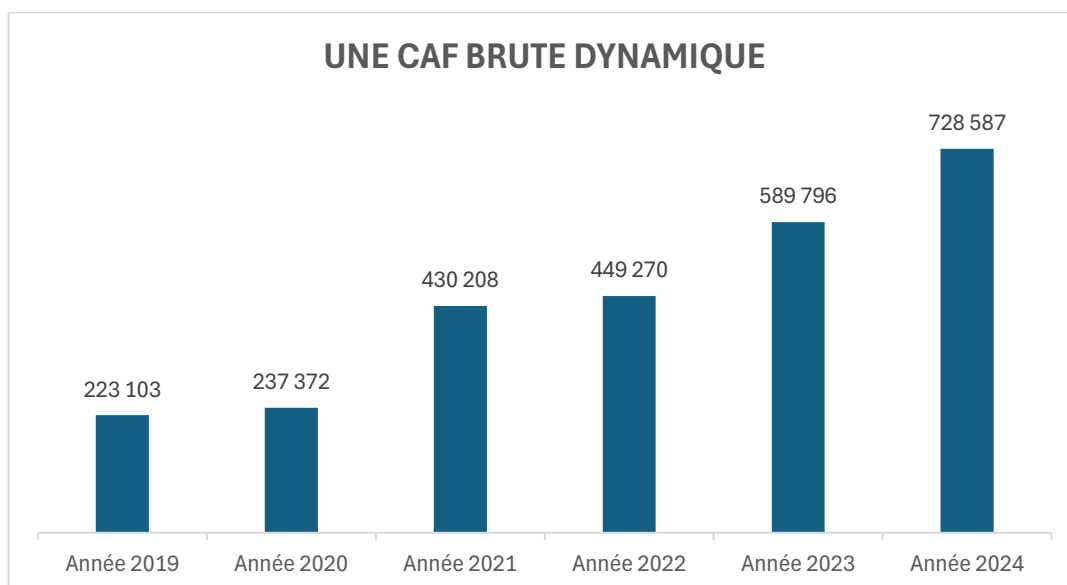
Les dépenses de Fonctionnement sont maîtrisées. Elles évoluent de 0.5% entre 2023 et 2024 alors que les recettes de Fonctionnement quant à elles progressent de 5% en 2024.

Capacité d'autofinancement

La **capacité d'autofinancement (CAF) brute**, de 589 796 € en 2023, est de 728 587 € en 2024 soit une augmentation de 23.5 % par rapport à 2023.

Elle a plus que triplée entre 2019 et 2024.

La Capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. Elle permet de faire face au remboursement de la dette en capital.



B) SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 2 613 132.09 €.

Dépenses d'investissement

En 2025, les crédits suivants sont votés :

Programme Voirie	334 925.00 €
Eclairage public – fibre – raccordement réseaux	115 999,00 €
Programme divers Bâtiments – Fresque salle omnisports	3 555.00 €
Ecole Le Dauphin Bleu – local vélos	14 000.00 €
Rénovation et extension de l'accueil périscolaire	487 767,95 €
Salles de la Détente	87 600.00 €
Extension de la mairie	175 000.00€
Eglise	7 000,00 €
Médiathèque	66 000,00 €
Vidéoprotection	15 371,00 €
Cimetière (reprise de concessions)	9 600,00 €
Matériels	42 150.00 €
Informatique + logiciel TPE	3 500.00 €
Restes à réaliser	202 371.58 €

Le remboursement du capital des emprunts représente 284 400 €.

Le déficit antérieur reporté représente 763 892.56 €.

Recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par les recettes suivantes :

Subventions	272 635.55 €
FCTVA	50 000.00 €
Taxe d'aménagement	65 000.00 €
Affectation du résultat de fonctionnement (1068)	966 264.14 €
Virement de la section de fonctionnement	940 743.15 €
Ecritures d'ordre	100 000.00 €
Emprunt	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €

C) L'ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 est de 1 880 132.03 €.

Un emprunt en 2026 et 3 emprunts en 2027 arriveront à échéance.

D) L'ETAT DU PERSONNEL (au 1/01/25)

Agents titulaires	29
Agents contractuels	5

III - LES BUDGETS ANNEXES

Pas de budget annexe

IV – DES RATIOS

RATIOS	CA 2024
Dépenses réelles de fonctionnement/population	930 €
Produit des impositions directes/population	771 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 176 €
Dépenses d'équipement brut/population	297 €
Encours de la dette/population	399 €
DGF/population	227 €
CAF brute/population	246 €
Capacité de désendettement	2.58 années

Capacité de désendettement

